



Mais sucré

Avertissement N° 10 – 17 août 2016

Pyrale univoltine

- Les captures de papillons tirent à leur fin.
- Maintenez la surveillance des champs à risque.

Pyrale bivoltine – 2^e génération

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.
- Capitale-Nationale : début timide des captures de papillons. Dates de dépistage au champ pour les localités de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ayant un historique d'infestations.
- Laval, Montérégie, Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâties des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : les dates de dépistage et de traitements demeurent inchangées.

Rouille, pucerons, légionnaire d'automne et chrysomèle

- Surveillez vos champs.

Ver de l'épi

- Aucun papillon capturé au cours de la dernière semaine et aucun dommage rapporté depuis le début de la saison.

PYRALE UNIVOLTINE

Les captures de papillons de la pyrale univoltine sont très faibles (au total, seulement deux individus sur deux sites parmi tout le réseau de piégeage). Des collaborateurs des régions des Basses-Laurentides, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean nous ont rapporté des observations au champ au cours de la dernière semaine. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de savoir avec certitude s'il s'agit de la pyrale univoltine ou bivoltine pour certaines régions, une faible présence de larves et/ou de dommages de pyrale du maïs a été notée dans quelques champs. La plupart des champs dépistés ont révélé que la pyrale du maïs était bien contrôlée. Dans les régions qui ne reçoivent pas de traitements contre la pyrale bivoltine, continuez à visiter vos champs à risque pour déceler la présence de jeunes larves de la pyrale ou de criblures, et pour intervenir au besoin.

PYRALE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

État de la situation

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) sont en augmentation. Des captures de papillons ont été effectuées sur des sites parmi les régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Laval, Mauricie et Montérégie. Pour les régions de la Montérégie, de Laval, des Basses-Laurentides, de Lanaudière, ainsi que pour les municipalités hâties des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais, les recommandations émises précédemment demeurent inchangées (voir l'[avertissement N° 8](#) du 4 août 2016).

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) ont commencé timidement vers le 12 août dans la région de la Capitale-Nationale (secteur de Neuville). Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient commencer vers le 22 août dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, dans les localités hâties et ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2^e génération)**. Ainsi, les premières larves devraient être observées vers le 27 août dans ces localités. À partir du 22 août, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou de jeunes larves de pyrale et intervenez au besoin.

Rappelons que la pression de la race bivoltine de la pyrale du maïs est plutôt faible dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Cependant, il y a des champs situés dans des secteurs avec des microclimats favorables où une 2^e génération de cette race peut occasionner des dommages sur les épis.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs, consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2016](#) ».

Rappelons qu'à cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ deux semaines après la pulvérisation.

Prévention

Les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de déchiquer et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

Tableau synthèse des stratégies d'intervention pour les deux races de la pyrale du maïs selon la région

Groupe de régions	Semaine débutant le :		
	15-août	22-août	29-août
Laval et Montérégie	Les larves de la pyrale bivoltine (2e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés</i>
Basses-Laurentides et Lanaudière ainsi que les municipalités hâties du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais	Les larves de la pyrale bivoltine (2e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (localités hâties avec historique d'infestations par la 2 ^e génération de la pyrale bivoltine)	<i>Des larves de la pyrale univoltine peuvent encore être présentes. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.	
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Hautes-Laurentides et Saguenay–Lac-Saint-Jean		<i>Dépister les champs menacés.</i>	

ROUILLE

Dans quelques champs, on rapporte la présence de rouille sur le feuillage de certains cultivars de maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier une intervention. De plus, la plupart des champs sont au moins au stade « croix », donc un traitement ne serait plus pertinent pour ces champs. Surveillez les champs qui ne sont pas encore au stade « croix ». Pour plus d'information sur le dépistage de la rouille, consultez l'[avertissement N° 9](#) du 10 août 2016 à la page 3.

PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons. Pour plus d'information (identification, dépistage, seuils d'intervention, moyens de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de légionnaire d'automne se poursuivent sur des sites situés dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Des larves ont été observées sur des plants de maïs sucré dans certains champs. Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut savoir avec certitude qu'il y a présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone, ou encore, en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage. Pour plus d'information, consultez l'[avertissement N° 8](#) du 4 août 2016 à la page 5. Pour savoir quels insecticides contrôlent à la fois les larves de la pyrale du maïs et de la légionnaire d'automne, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2016](#) ».

CHRY SOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Quelques adultes de la chrysomèle des racines du maïs ont été observés dans certains champs. À cette période de l'été, ces insectes peuvent migrer des champs de maïs de grande culture, où les soies sont moins attrayantes, vers des champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, les adultes de la chrysomèle peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour plus d'information sur la chrysomèle des racines du maïs et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2016](#) ».

Si vous observez des plants de maïs en forme de « cols d'oie », cela peut avoir été causé par des larves de la chrysomèle des racines du maïs qui se sont nourries des racines, ce qui fait verser les plants plus tard en saison. À cette période de l'été, les chrysomèles sont arrivées au stade adulte et aucune intervention ne peut être faite au niveau des racines. Il serait important d'effectuer une **rotation des cultures** pour éviter que le problème ne revienne l'année prochaine (les adultes de chrysomèles pourraient pondre à nouveau dans le champ de maïs et, l'été prochain, les larves s'alimenteront des racines de maïs dans ce champ si aucune rotation n'est faite). Précisons que les « cols d'oie » peuvent être causés par d'autres facteurs. Pour plus d'information, consultez le bulletin d'information « [Plants de maïs en forme de « cols d'oie » : causes possibles](#) ».

VER DE L'ÉPI – AUCUN PAPILLON CAPTURÉ

Aucun papillon du ver de l'épi n'a été capturé au cours de la dernière semaine. Depuis le début de la saison, aucun dommage aux épis de maïs sucré ne nous a été rapporté. Les prochains avertissements vous tiendront informés de l'évolution de la situation.

Rappelons que **le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé**, car c'est la seule façon de surveiller l'arrivée du ver de l'épi, un papillon qui nous arrive du Sud par les vents. Lorsqu'il est question du ver de l'épi, chaque ferme est différente, c'est du cas par cas. Rappelons également que les champs à risque sont (1) les champs qui ont encore des soies fraîches au moment des captures de papillons du ver de l'épi et (2) les champs qui porteront des soies fraîches durant les 10 jours qui suivent les captures à la ferme. **Le ver de l'épi ne pondra pas ses œufs sur des soies desséchées.** Pour plus d'information, consultez le bulletin « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) » ainsi que la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) ».

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse

Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ

Téléphone : 819 293-8255, poste 4432

Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Sarah Nolin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 10 – Maïs sucré – 17 août 2016